

CHARTRE D'INTERNAT 2026-2027

En cas de fermeture de l'internat pour force majeure (grèves, catastrophes naturelles, dégâts structurels,...) ne permettant pas d'assurer la sécurité des élèves et des personnels ;

ou dans le cas où l'élève interne ne peut rester à l'internat pour cause de maladie ou incapacité :
les dispositions suivantes s'appliqueront :

- Appel à la famille afin qu'elle vienne récupérer le jeune au plus vite.
- si la famille ne répond pas, c'est le correspondant désigné ci-dessous qui est contacté et doit venir récupérer l'élève interne rapidement.

Nom de l'élève :	Prénom :	Classe :
Téléphone portable :		
Nom, Prénom responsable légal :		
Adresse :		
Téléphones : N° de portable : resp 1 :		resp 2 :
N° domicile(s) :		
Adresse(s) mail :		

Désignation du/de la correspondant(e)

Le correspondant doit résider à moins de 30 minutes de trajet en voiture de l'établissement.

Nom, prénom :	
Nature du lien avec l'élève interne :	
Adresse complète :	
Adresse mail :	
Téléphone portable :	Téléphone domicile :

Autorisation du mercredi :

1- J'autorise ☐ Je n'autorise pas ☐

mon enfant à rentrer au domicile le mercredi après les cours jusqu'au jeudi matin

Les autorisations quant à la vie à l'internat :

2 - J'autorise ☐ Je n'autorise pas ☐

le personnel encadrant à prendre toute décision jugée nécessaire en cas d'accident ou de maladie, et de recourir à une prise en charge par les services d'urgence médicale.

3 – J'atteste avoir souscrit une assurance couvrant les activités extrascolaires de mon enfant.

Signature élève	Signature responsable(s)	Signature correspondant(e) d'internat